



PRESTIGE IMMOBILIER
ATLANTIQUE

HONORAIRES

BAREME AGENCE LOCATION :

Honoraires de location :

A la charge du propriétaire :

Honoraire d'entremise ou de négociation : 0,7€/m²

- Visite du bien, constitution du dossier, rédaction du bail: 5€ TTC/m².
- État des lieux : 2€ TTC/m²

A la charge du locataire :

- Visite du bien, constitution du dossier, rédaction du bail: 5€ TTC/m²
- État des lieux : 2€ TTC/m²

Honoraires de gestion :

5,9% HT sur tout encaissement soit 7,08% TTC

Assurance Loyers Impayés (ALI : selon éligibilité) :

1,90% TTC sur loyers et charges (avec détériorations immobilières)

Assurance Vacance Locative + GLI (selon éligibilité) :

3,50% TTC sur loyers et charges (avec détériorations immobilières)

Garages, parkings et locaux commerciaux :

20% TTC du loyer annuel à la charge du preneur.

Il est précisé que les tarifs ci dessus peuvent faire l'objet d'aménagements dans le cadre d'une discussion avec la clientèle.

Il s'entendent taxe à la valeur ajoutée incluse aux taux en vigueur, soit 20%.

Pour tout autre prestations : selon devis et conventions personnalisées.





PRESTIGE IMMOBILIER
ATLANTIQUE

HONORAIRES

BAREME HONORAIRES DE GESTION

Nous vous proposons plusieurs formules de gestion immobilière :

Formule 1 : gestion complète avec les missions suivantes :

Offre standard à 5,9% HT des encaissements (soit 7,08% TTC) pour les loyers hors charges inférieurs à 1500 €uros par mois.

- Encaissements des loyers et charges avec quittancement mensuel du locataire (appels des loyers envoyés par Email chaque mois avec émission d'une quittance).
- Versement mensuel des loyers et charges au bailleur dès règlement du locataire.
- Envoi mensuel d'un relevé de gérance par Email ou par courrier.
- Révision annuelle du loyer et régularisation des charges.
- Paiement des charges de copropriété au syndic.
- Consultation des comptes en ligne sur le site www.ma-gestion-locative.com 24h/22 et 7j/7.
- Emission d'un projet de déclaration de revenus fonciers.
- Suivi des attestations d'assurance et d'entretien de votre logement.
- Suivi des travaux, établissement de devis, commandes et règlement des fournisseurs.

Pour les loyers hors charges supérieurs à 1500 Euros par mois et inférieurs ou égaux à 2000 Euros l'offre STANDARD s'élève à 4,90% HT des encaissements (soit 5,88% TTC).
Pour les loyers hors charges supérieurs à 2000 Euros par mois, l'offre STANDARD s'élève à 3,90% HT des encaissements (soit 4,68% ttc).

Formule 2 : gestion complète + Assurance des risques locatifs (GLI+DI+PJ) :

OFFRE CONFORT + à 5,90% HT des encaissements (soit 7,08% TTC) pour les loyers hors charges inférieurs à 1500 Euros par mois + 1,9 % TTC pour l'assurance des risque locatifs soit 8,98% TTC.

Vous bénéficiez de tous les services de la formule STANDARD + d'une assurance en cas de sinistre,

Cette assurance comporte 4 couvertures :

- Une garantie des loyers et charges impayés à 100 % sans franchise, ni carence, ni plafond de loyer (pas de limite d'indemnisation)

- Une garantie détériorations immobilières : prise en charge de dégradations non couvertes par le dépôt de garantie (plafond de 7625 Euros par sinistreet franchise de 382 Euros)
- Une garantie de défense recours : la compagnie garantie l'assuré contre un éventuel litige juridique l'opposant à son locataire.
- Une garantie protection juridique : prise en charge totale des frais d'avocat, d'huissier et de justice est confié à la compagnie de MMA.

Formule 3 : gestion complète + Service VIP :

OFFRE VIP à 7,90% HT des encaissements (soit 9,48 % TTC)

Cette formule permet au bailleur de bénéficier de tous les services de l'offre STANDARD mais également des services suivants :

- Gestion en priorité de votre dossier dans les m heures (jour ouvré)
- Mise à disposition d'un conseiller immobilier d'investissement dédié
- Rendez-vous téléphonique ou physique annuel pour faire le point sur le partenariat gestion
- Aide à la préparation des déclarations de revenu à la source à compter du 1er janvier 2018
- Inscription gratuite au blog d'information www.blog-ma-gestion-locative.com
- Offre exclusives de mise en vente de programmes neufs partout en France en avant-première.
- Mise à disposition sur demande d'une conciergerie en mobilité.

En option, le bailleur peut souscrire une assurance des risques locatifs à 1,90 % TTC sur loyers et charges.

Formule 4 : gestion des parkings, box et garages :

OFFRE STATIONNEMENT à 9,90% HT des encaissements (soi 11,88% TTC).

Les honoraires de gestion et les primes d'assurance loyers impayés sont 100% déductibles des revenus fonciers (selon loi de finances en vigueur),

Taux de TVA en vigueur : 20%

